



FICHE D'ANNONCE PROFESSIONNELLE

| | |
|---------------------------------|---|
| Identification du poste | INFIRMIER |
| Situation du lieu d'exercice | Bas-Rhin |
| | 67000 STRASBOURG |
| | 42 rue de l'III |
| Type d'installation | Centre de santé infirmier au sein d'un pôle avec une maison urbaine de santé (Maison de Santé Pluriprofessionnelle en milieu urbain) et centre de santé dentaire |
| Date de démarrage de l'exercice | Dès que possible, débutant accepté |
| Conditions d'exercice | <p><u>Collaboration pluriprofessionnelle :</u> Exercice en centre de santé infirmier situé au sein de la maison urbaine de santé de la Cité de l'III ouverte depuis janvier 2021. Vous travaillerez en collaboration avec une équipe infirmière coordonnée par une infirmière coordinatrice, 4 médecins, une sage-femme, un kinésithérapeute, deux orthophonistes et une équipe de dentistes.</p> <p>Type de soins à effectuer : Les soins infirmiers sont réalisés à la fois sur place au sein du centre de santé et au domicile des patients dans les secteurs de la Cité de l'III, la Roberstau et les communes de Bischheim, Schiltigheim et Hoenheim. Vous aurez la possibilité de réaliser des soins infirmiers diversifiés (surveillance et pose de perfusion, débranchement de chimiothérapie, injection s/c, IM, en collaboration avec l'HAD vous assurez la surveillance de PCA, réaliserez des pansements simples et plus complexes ...). Vous participerez également à des actions de prévention ou d'éducation au sein de la maison urbaine de santé en lien avec les différents professionnels de la Maison Urbaine de Santé.</p> <p><u>Conditions de travail :</u> L'Etablissement des Diaconesses met à votre disposition un véhicule de service, un sac équipé du matériel nécessaire pour les tournées, et un téléphone professionnel.</p> <p><u>Avantages :</u> Votre abonnement de transport en commun est pris en charge à 50% ainsi que les indemnités kilométriques vélo à hauteur de 200€. Votre ancienneté sera reprise à 100%, une prime décentralisée à hauteur de 5% du salaire brut est versée en juin et en décembre. En cas de remplacement sur repos, une prime de rappel de 50€ est appliqué.</p> <p>Vous bénéficierez de plusieurs avantages par le biais du comité social et économique comme l'attribution de carte cadeaux pour Noël, de carte culture, de carte de rentrée scolaire, et la prise en charge à hauteur de 50€ de votre abonnement sportif.</p> <p><u>Salaire et horaires :</u> Soumis à la convention collective FEHAP, vous travaillerez 35h/semaine, 1 WE/2, les heures de WE étant majorées. Les horaires de travail s'organisent le matin de 7h à 12h et l'après-midi de 16h à 20h organisées sur un cycle de travail de 6 semaines. Il n'y a pas de travail de nuit. Des astreintes ponctuelles, organisées en équipe peuvent être mises en place pour certaines prises en charge.</p> |

| | |
|---|---|
| Caractéristiques du territoire d'exercice | Les soins infirmiers sont réalisés à la fois sur place au sein du centre de santé et au domicile des patients dans les secteurs de la Cité de l'III, la Roberstau et les communes de Bischheim, Schiltigheim et Hoenheim. Le secteur étant restreint, les déplacements entre les soins sont courts. Les possibilités de se stationner sont aisées sur ce secteur. |
| Statut juridique | Association reconnue d'utilité publique : Etablissement des Diaconesses |
| Autres précisions | L'association gère plusieurs centres de santé infirmiers, 5 EHPAD, un centre de formation. Elle gère en partenariat une clinique (Rhéna) et un établissement scolaire (Le Gymnase) |
| Personne à contacter | Daniel SPECKEL, secrétaire général : dspeckel@diaconesses.fr |
| | Sophie GILAVERT, infirmière coordinatrice : idec.delill@diaconesses.fr |